

→ DÉFICIENCE*

Altération des fonctions intellectuelles ou physiques.

(→) MDPH*

Maison Départementale pour les Personnes Handicapées







Personnes en situation de**HANDICAP**



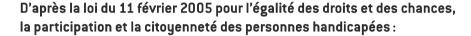
Vous avez moins de 60 ans et vous avez besoin d'aide pour vous maintenir dans votre poste de travail ou pour retrouver un travail adapté à votre handicap, ou vous êtes en perte d'autonomie pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne.

Handicap OMICIL EAIDE Compensation









- Vous pouvez avoir une compensation suite aux conséquences de votre handicap quelles que soient l'origine et la nature de votre déficience*, votre âge ou votre mode de vie. (*:voir définition page 4)
- Ous pouvez bénéficier d'un plan personnalisé de toute nature :
 - scolarisation
 - insertion professionnelle
 - aménagement du domicile, du véhicule...
 - aides techniques
 - aide humaine
 - aide animalière
 - frais spécifiques



Vous envisagez d'ouvrir des droits auprès de la MDPH*

(*: voir définition page 4)



Les ouvertures de droits répondent à des critères précis, notamment au niveau médical.

- Vous pouvez télécharger votre formulaire de demande sur Internet : www.mdph.ain.fr ou www.ain.fr
- Vous pouvez retirer votre formulaire de demande au siège de la MDPH* tous les après-midi, du lundi au jeudi de 14 h à 17 h et le vendredi de 14 h à 16 h 30 : 13, avenue de la Victoire à Bourg-en-Bresse.
- Pour tous renseignements, vous pouvez appeler la MDPH*: 0 800 888 444 (Numéro gratuit).
- Votre demande sera étudiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie à la MDPH.